

289

Monsieur,

vous m'aidez bien fort oblige,

par la connoissance que me donnez de l'humour de nostr. Somme,  
que j'auoy assis suspect, pour le voir assis entrant, et  
si meglant des casis, bien aucta de sa condition et portee,  
sy d'auanture il n'en a quelque particulier aduocé, toute  
sorte de gens est pour nuire, car leur iugement ne va  
pas sy loin que leur presumption. sy on me parle  
de quelque beual pour vous, j'auray soin de retirer l'acte  
pour le sortir, car il ne seroit compris dans ma franchise,  
à cause de l'expresse defense qui en est faite, et encor  
depuis peu renouuëe, en consideration de la caualtie qui se  
commença leuis contr. d'escosse, en cita, et toute autre occasion,  
vous deuez faire assis estat de mon seruisce. vous auiez  
rayon, monsieur, de me plaindre, me voyant embarassé de  
longuirs et irrésolutions de cette Cour, qui vont à l'infiny, sy  
on n'embrace l'expedient que ie propose, pour m'en faire  
eschapper, car j'ay assis ce que j'auoy à faire, et en  
escriis bien instamment à S.A. et dist d'elle seule que j'attindz  
ma diuurance, vous m'obligerez, sy en m'ignagant l'occasion,  
vous luy en pouuez rafraiesir la memoire, et mon tresumble  
desir; faisant toujours estat que ie suis.

Monsieur,

vostre biensumble et tresaffectionné

seruiteur

francoys d'Aerssen

D. Londres ce 12<sup>m</sup> de feurier 1640.



188







A Monsieur

de Zuylicom; Beaulieu  
Conseiller et Secrétaire de Son Al.<sup>te</sup>

A la Haye

